



58 413

Fermes engagées en bio en 2021 soit 13,4 % des exploitations françaises

2,8 millions

Nombre d'ha en bio en 2021 soit 10,3 % de la SAU française > une hausse de plus de 9 % en 2021 > 20 % sont encore en conversion.

200 000

Emplois directs soit 18 % de l'emploi agricole. Une ferme bio emploie 30 % de main d'œuvre de plus qu'une ferme conventionnelle.

13,3 milliards d'€

Recettes liées à la consommation de produits bio (6,6 % des achats alimentaires des français)



Le marché du bio en Europe

Allemagne : 15,9 milliards d'euros
France : 13,3 milliards d'euros
Italie : 4,6 milliards d'euros

*AB : agriculture biologique
Source : chiffres 2021 Agence Bio

POUR DES PRIX RÉMUNÉRATEURS

Les prix payés aux producteurs doivent tenir compte des contraintes techniques et des savoir-faire spécifiques de l'agriculture biologique. Les aides sont censées compenser la perte de revenus et de rendements qu'engendre la conversion en bio.

La conversion doit être renforcée, mais attention à ne pas reproduire avec le bio les erreurs faites dans le conventionnel. Les consommateurs qui font le choix du bio doivent accepter de payer le prix juste qui rémunère les producteurs !



La CR milite pour des prix rémunérateurs car elle refuse que les agriculteurs dépendent des aides pour vivre de leur métier !

ASSURER L'AUTONOMIE DES AGRICULTEURS BIO

- ➔ Les producteurs doivent bénéficier d'une autorisation de ressemer une partie de leur récolte sans payer de redevance.
- ➔ Les producteurs doivent pouvoir vendre leur production sans passer par les organismes stockeurs.
- ➔ Les semences naturelles ne doivent pas être soumises à des inscriptions restrictives par rapport à l'adaptation et aux résistances.

La section Bio soutient les politiques incitatives afin que la restauration collective s'approvisionne auprès des producteurs locaux.

Simplifier les procédures administratives d'approvisionnement et offrir une visibilité tarifaire aux producteurs.



Maintien des abattoirs de proximité pour favoriser les circuits courts.



La section Bio de la CR milite pour la mise en place d'un plan protéagineux ambitieux afin que nos élevages bio ne soient plus dépendants des produits d'importation. Elle s'oppose également au brevetage du vivant.

NOS PROPOSITIONS POUR L'AGRICULTURE BIO

STOPPER LES DISTORSIONS DE CONCURRENCE

Nous devons en finir avec ces importations qui ne correspondent pas au cahier des charges bio français.

➔ **Nous militons pour l'instauration d'un étiquetage clair concernant l'origine des produits (France, UE, hors UE), y compris pour les produits transformés. Nous sommes pour le maintien du logo AB avec certification des produits de France.**

➔ **Nous devons surveiller l'importation de produits bio étrangers non soumis aux normes européennes. En effet, on ne peut pas défendre les produits français si nous nous laissons envahir par des produits qui ne respectent pas les mêmes règles et normes françaises en matière de seuils et d'usage de produits phytopharmaceutiques...**

FAVORISER LE LOCAL DANS LES APPROVISIONNEMENTS PUBLICS



POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS NOUS SIÉGEONS :

- ➔ à l'Institut technique de l'agriculture biologique (Itab)
- ➔ à FranceAgrimer « groupe bio »
- ➔ aux réunions Ambition Bio 2022 et aux différentes réunions organisées par le ministère de l'Agriculture
- ➔ à la commission mixte Intercéréales/Terres Univia sur l'agriculture biologique



Le syndicat
100 % agriculteurs



09 2022 - imprimé par BCR 322200 Girault - Merci de ne pas jeter sur la voie publique

FRANK OLIVIER



Céréaliier en Charente (16)
Responsable de la section Bio

Installé en Charente, Frank Olivier s'est tourné vers l'agriculture biologique il y a plus de quarante ans. Véritable pionnier, il n'en reste pas moins pragmatique. *« Pour moi, il est essentiel de ne pas se laisser conduire par des idéologies. En agriculture biologique, comme ailleurs, il est en effet demandé avant tout de se conformer à un cahier des charges. Certains agriculteurs souhaitent aller au-delà et c'est tant mieux, mais les convictions ne font pas tout! »*

Responsable de la section Bio de la Coordination Rurale depuis le mois de juin 2022, Frank Olivier souhaite avant tout *« défendre l'intérêt commun et l'agriculture française en général. En effet, selon moi, le bio ne s'oppose pas à l'agriculture conventionnelle. Il vient simplement compléter et enrichir nos formes de productions et répondre à une attente sociétale forte. C'est en ce sens que je serai force de proposition, pour faire avancer les lignes et la réglementation ».*



COORDINATION RURALE

Bureau national
1 impasse Marc Chagall
32 000 AUCH

ANIMATION

Section Bio de la CR
section-bio@coordinationrurale.fr

coordinationrurale.fr

**COORDINATION
RURALE**

